

Staatssekretariat für Migration SEM Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 31 janvier 2019 3003 Berne-Wabern, le 29 janvier 2019

Le mois de novembre 2018

en un coup d'œil

	Novembre 2018	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018
Etrangers (population résidante permanente)	2'084'799		
Solde migratoire (population résidante permanente)	7'466	51'927	53'574
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'508	80'453	81'467
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'726	19'779	21'245
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	635	6'914	7'116
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	510	6′488	6′685
Dérogations aux conditions générales d'admission	382	3'215	3'346
Regroupement familial (population résidante permanente)	3'885	39'833	40'184
Naturalisation	5′002	40'620	36'505

Table des matières

1.	Population étrangère au 30.11.2018	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1.	Immigration (afflux)	
2.2.	Emigration (sorties)	
2.3.	Solde migratoire	
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1.	Actifs UE-17/AELE	
3.2.	Actifs UE-8	8
3.3.	Actifs UE-2	9
3.4.	Contingents Croatie	10
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7.	Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE	
	pendant plus de 120 jours par an	13
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-	
	28/AELE)	
4.	Taux de chômage	16
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations	
	octroyées après dissolution de la famille	17
6.	Regroupement familial	18
7.	Naturalisations	20
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	
9.	Définitions	

1. Population étrangère au 30.11.2018

	Population étrangère résidante permanente								
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %						
Total	2'054'779	2'084'799	1.5						
UE-28/AELE	1'406'998	1'425'523	1.3						
UE-17	1'263'597	1'273'744	0.8						
UE-8	86'450	92'761	7.3						
UE-2	24'355	26'392	8.4						
Croatie	28'590	28'538	-0.2						
Ressortissants d'Etats tiers	647'781	659'276	1.8						

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidante permanente								
	Effectif Différence par rapport au même mois de l'année précédente							
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %				
Total	2'084'799	100	30'020	1.5				
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'394	1.1	-868	-3.6				
Autorisations de séjour	699'586	33.6	2'202	0.3				
Autorisations d'établissement	1'361'819	65.3	28'686	2.2				

Popula	Population résidante non permanente de nationalité étrangère								
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %						
Total	55'674	56'064	0.7						
UE-28/AELE	44'733	45'338	1.4						
UE-17	31'370	30'329	-3.3						
UE-8	9'123	9'349	2.5						
UE-2	3'629	5'000	37.8						
Croatie	500	555	11.0						
Ressortissants d'Etats tiers	10'941	10'726	-2.0						

- En novembre 2018, la population étrangère résidante permanente était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En novembre 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 80.9% de la population résidante non permanente de nationalité étrangère. Les 19.1% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

	Population étrangère résidante permanente									
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %				
Total	13'044	13'423	2.9	128'967	131'575	2.0				
UE-28/AELE	8'961	9'207	2.7	88'426	90'469	2.3				
UE-17	7'410	7'541	1.8	72'054	73'652	2.2				
UE-8	1'205	1'269	5.3	11'307	12'292	8.7				
UE-2	261	294	12.6	4'242	3'333	-21.4				
Croatie	56	58	3.6	529	825	56.0				
Ressortissants Etats tiers	4'083	4'216	3.3	40'541	41'106	1.4				
	P	opulation rési	dante non perman	ente de nationalité	étrangère					
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %				
Total	7'130	7'824	9.7	93'758	94'236	0.5				
UE-28/AELE	5'806	6'489	11.8	74'976	76'662	2.2				
UE-17	3'985	4'482	12.5	52'703	51'753	-1.8				
UE-8	1'161	1'233	6.2	15'828	16'560	4.6				
UE-2	582	696	19.6	5'579	7'374	32.2				
Croatie	67	70	4.5	696	807	15.9				
Ressortissants Etats tiers	1'324	1'335	0.8	18'782	17'574	-6.4				

Source : SYMIC

Immigration effective

	Population étrangère résidante permanente									
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %				
Total	10'337	10'699	3.5	98'676	100'870	2.2				
UE-28/AELE	7'325	7'451	1.7	69'517	70'912	2.0				
Ressortissants Etats tiers	3'012	3'248	7.8	29'159	29'958	2.7				

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier – novembre 2018: 9'621 (population étrangère résidante permanente) ; 3'899 (population résidante non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

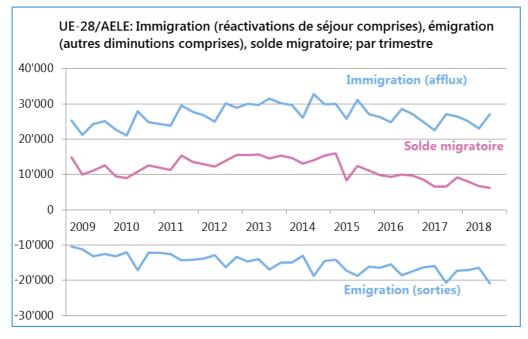
	Population étrangère résidante permanente										
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %					
Total	5'308	5'702	7.4	72'021	73'970	2.7					
UE-28/AELE	4'142	4'513	9.0	54'618	56'845	4.1					
UE-17	3'544	3'836	8.2	47'845	49'097	2.6					
UE-8	446	515	15.5	5'016	5'909	17.8					
UE-2	91	119	30.8	1'085	1'233	13.6					
Croatie	39	31	-20.5	418	366	-12.4					
Ressortissants Etats tiers	1'166	1'189	2.0	17'403	17'125	-1.6					
	Popu	lation résidante r	non permanent	e de nationalité étr	angère						
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %					
Total	6'560	6'482	-1.2	57'066	59'054	3.5					
UE-28/AELE	5'821	5'797	-0.4	47'631	49'380	3.7					
UE-17	3'578	3'402	-4.9	33'554	33'103	-1.3					
UE-8	1'764	1'789	1.4	10'906	11'466	5.1					
UE-2	458	562	22.7	2'905	4'121	41.9					
Croatie	17	40	135.3	161	565	250.9					
Ressortissants Etats tiers	739	685	-7.3	9'435	9'674	2.5					

- Le solde migratoire de la population étrangère résidante permanente a augmenté pendant les mois de janvier à novembre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+3.2%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidante permanente a augmenté pendant les mois de janvier à novembre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+2.0%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidante permanente a augmenté pendant les mois de janvier à novembre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+2.7%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier - novembre 2018 : 13'652 (population étrangère résidante permanente) ; 37'923 (population résidante non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

	Population étrangère résidante permanente									
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %				
Total	7'369	7'466	1.3	51'927	53'574	3.2				
UE-28/AELE	4'557	4'515	-0.9	30'767	30'851	0.3				
UE-17	3'675	3'584	-2.5	21'988	22'601	2.8				
UE-8	692	701	1.3	5'744	5'842	1.7				
UE-2	162	173	6.8	2'911	1'868	-35.8				
Croatie	21	24	14.3	83	430	418.1				
Ressortissants Etats tiers	2'812	2'951	4.9	21'160	22'723	7.4				
	Popu	lation résidante r	non permanent	e de nationalité étra	angère					
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %				
Total	-1'940	-1'145	41.0	2'029	1'158	-42.9				
UE-28/AELE	-1'761	-1'092	38.0	1'095	861	-21.4				
UE-17	-855	-163	80.9	-1'151	-1'622	-40.9				
UE-8	-949	-887	6.5	689	913	32.5				
UE-2	12	-33	-375.0	1'277	1'567	22.7				
Croatie	31	-9	-129.0	246	0	-100.0				
Ressortissants Etats tiers	-179	-53	70.4	934	297	-68.2				



³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

		В			L		Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5′245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Février	3′617	3′949	+9.2	5′274	2′734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Mars	3′983	3′926	-1.4	3'970	3′111	-21.6	6'948	6'272	-9.7
Avril	3′721	3′893	+4.6	4′110	4′107	-0.1	6'640	6'677	+0.6
Mai	3′958	4′173	+5.4	4′830	4′210	-12.8	7'615	6'987	-8.2
Juin	3′681	3′940	+7.0	4′968	4′313	-13.2	8'310	7'878	-5.2
Juillet	3′997	4′329	+8.3	3′916	3′616	-7.7	7′900	7'917	+0.2
Août	4′186	4′098	-2.1	3′101	3'138	+1.2	6'744	7'134	+5.8
Septembre	4'429	4′313	-2.6	3′035	2'869	-5.5	7'045	6'899	-2.1
Octobre	4′350	5′224	+20.1	2'932	2′954	+0.7	6'684	7'520	+12.5
Novembre	4′308	4′564	+5.9	3′198	3′549	+11.0	6'730	7'508	+11.6
Total	47'647	49'993	+4.9	48′755	44′186	-9.4	88'821	89'294	+0.5

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

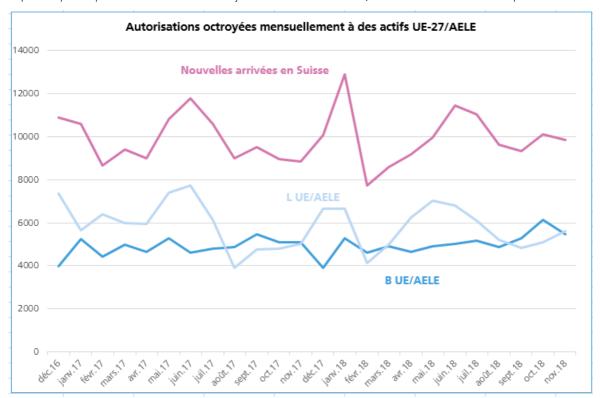
		В			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	
Décembre	534	564	+5.6	1′728	1′433	-17.1	1'970	1′704	-13.5	
Janvier	652	778	+19.3	1′242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4	
Février	515	674	+30.9	904	1′006	+11.3	1'204	1'347	+11.9	
Mars	650	746	+14.8	1′659	1′376	-17.1	1'877	1'780	-5.2	
Avril	616	763	+23.9	1′455	1′501	+3.2	1'749	1'884	+7.7	
Mai	689	753	+9.3	1′966	1′890	-3.9	2'281	2'168	-5.0	
Juin	727	836	+15.0	2′142	2′062	-3.7	2'544	2'645	+4.0	
Juillet	748	832	+11.2	1′625	1′662	+2.3	2′065	2'376	+15.1	
Août	686	780	+13.7	251	1′330	+429.9	1'698	1'817	+7.0	
Septembre	801	721	-10.0	1′201	1′231	+2.5	1'735	1′682	-3.1	
Octobre	754	916	+21.5	1′147	1′309	+14.1	1'619	1'913	+18.2	
Novembre	798	884	+10.8	1′211	1′287	+6.3	1'577	1'726	+9.4	
Total	8′170	9′247	+13.2	16′531	17′446	+5.5	21'749	22'949	+5.5	

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	В				L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0	
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5	
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4	
Mars	352	249	-29.3	340	491	+44.4	573	548	-4.4	
Avril	305	0	-100.0	392	636	+62.2	605	613	+1.3	
Mai	638	0	-100.0	594	921	+55.1	916	821	-10.4	
Juin	*191	*249	+30.4	622	421	-32.3	919	939	+2.2	
Juillet	58	0	-100.0	597	802	+34.3	640	738	+15.3	
Août	0	0	-	560	746	+33.2	564	684	+21.3	
Septembre	249	249	0.0	537	726	+35.2	721	748	+3.7	
Octobre	0	0	-	717	847	+18.1	643	684	+6.4	
Novembre	0	0	-	594	783	+31.8	541	635	+17.4	
Total	2′704	996	-63.2	5′804	7'667	+32.1	7'469	7'660	+2.6	

^{*} Depuis le 1er juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2019 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19) Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1er octobre au 31 décembre 2018 (4ème trimestre ALCP)

	Titulaires d'une	e autorisation B	Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	octroyées depuis le Solde actuel du		Solde actuel du contingent	
Octobre	78	0	584	164	
Novembre	78	0	643	105	
Décembre					

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des front	aliers actifs
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4′538	4'672	312′104	316′010
Février	3′984	3′781	4'082	312′104	316′010
Mars	4'892	3′994	4′159	312′104	316′010
Avril	4'980	5′121	4'788	316′236	317′372
Mai	4'122	5'087	4'798	316′236	317′372
Juin	4'641	4′241	5′876	316′236	317′372
Juillet	3'963	4′314	4′526	317'051	312'325
Août	4'748	4'318	5'396	317′051	312′325
Septembre	5′067	5′819	4′369	317′051	312'325
Octobre	5′414	5′261	5′578	318'002	
Novembre	6'008	4'944	5′401	318′002	
Décembre	4'589	3′915		318'002	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

	Novembre	Novembre	Différence	
Jours de travail	2017	2018	absolue en %	
Total général	671 700	658 546	- 13 154	- 2.0
Travailleurs	454 995	468 817	13 822	3.0
Indépendants	79 172	75 241	- 3 931	- 5.0
Travailleurs détachés	137 533	114 488	- 23 045	- 16.8

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	51 588	50 064	- 1 524	- 3.0
Travailleurs	26 872	27 298	426	1.6
Indépendants	7 359	7 108	- 251	- 3.4
Travailleurs détachés	17 357	15 658	- 1 699	- 9.8

Annonces par secteurs économiques

Total général	51 588	50 064	- 1 524	- 3.0
Agriculture	1 589	1 870	281	17.7
Industrie et artisanat	19 378	17 023	- 2 355	- 12.2
Services	30 621	31 171	550	1.8

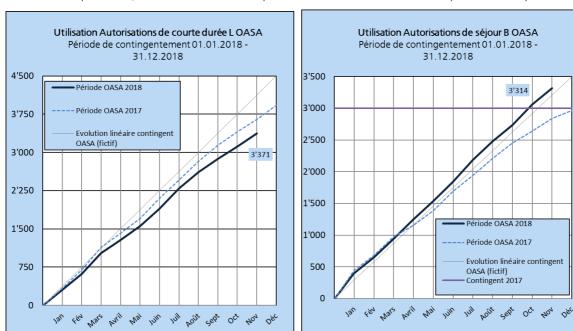
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a augmenté de décembre 2017 à fin novembre 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation est de +0.5% (+473 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +5.5% pendant cette même période (+1'200 personnes). De décembre 2017 à fin novembre 2018, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+2.6%, +191 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de 9.2% en novembre 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+457 autorisations).
- En novembre 2018, 22'766 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué (-1'950 annonces ou -7.9%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont légèrement augmenté en novembre 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+1.6%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour	OASA de courte durée L	Autorisations de	e séjour OASA B
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	305	443	400
Février	697	613	682	651
Mars	1′130	1′025	978	944
Avril	1′418	1′282	1′155	1′251
Mai	1′708	1′552	1′385	1′533
Juin	2′098	1′896	1′689	1′841
Juillet	2′460	2′290	1′945	2′185
Août	2′823	2′616	2′215	2′481
Septembre	3′139	2′869	2'451	2′731
Octobre	3′401	3′115	2′636	3′060
Novembre	3′648	*3′371	2′840	*3′314
Décembre	3′922		2′968	

Source: SYMIC

^{*} Fin novembre 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 63 permis B et 1'299 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 177 permis B et 415 permis L.

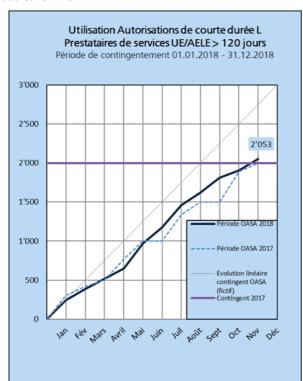


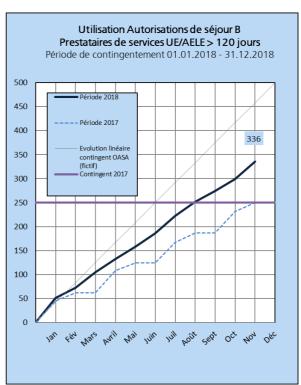
• En 2018, 4'500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers s'élevait, fin novembre 2018, à 75% des autorisations de séjour de courte durée L et à 95% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B		
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	
Janvier	303	245	45	51	
Février	417	384	62	73	
Mars	500	516	62	105	
Avril	769	651	108	132	
Mai	1′000	967	124	158	
Juin	1′000	1'176	124	186	
Juillet	1′342	1′458	167	222	
Août	1′500	1′621	187	252	
Septembre	1′500	1′812	187	274	
Octobre	1′886	1′904	231	299	
Novembre	2′000	2′053	250	336	
Décembre	2′000		250		

Source: SYMIC





 S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin novembre 2018, à 68% des autorisations de séjour de courte durée L et à 67% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidante permanente								
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %		
Total UE-28/AELE	5'121	5'661	10.5	56'306	58'555	4.0		
Agriculture	133	161	21.1	1'606	1'662	3.5		
Industrie et artisanat	870	986	13.3	10'363	10'555	1.9		
Services	4'118	4'514	9.6	44'337	46'338	4.5		
UE-17	4'170	4'515	8.3	44'937	46'881	4.3		
Agriculture	52	54	3.8	666	680	2.1		
Industrie et artisanat	713	796	11.6	8'260	8'479	2.7		
Services	3'405	3'665	7.6	36'011	37'722	4.8		
UE-8	830	939	13.1	8'283	9'154	10.5		
Agriculture	74	84	13.5	741	772	4.2		
Industrie et artisanat	143	158	10.5	1'493	1'664	11.5		
Services	613	697	13.7	6'049	6'718	11.1		
UE-2	97	167	72.2	2'847	2'005	-29.6		
Agriculture	5	21	320.0	197	200	1.5		
Industrie et artisanat	11	26	136.4	575	325	-43.5		
Services	81	120	48.1	2'075	1'480	-28.7		
Croatie	15	18	20.0	118	335	183.9		
Agriculture	1	0	-100.0	1	8	700.0		
Industrie et artisanat	2	4	100.0	20	63	215.0		
Services	12	14	16.7	97	264	172.2		

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la population étrangère résidante permanente a augmenté pendant les mois de janvier à novembre 2018 dans les secteurs « agriculture », « industrie et artisanat » et des « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la population résidante non permanente de nationalité étrangère, une augmentation peut être observée pendant cette période dans les secteurs économiques « agriculture » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Le secteur « industrie et artisanat » a enregistré un recul de l'immigration.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère								
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %		
Total UE-28/AELE	5'165	5'745	11.2	67'187	68'562	2.0		
Agriculture	209	193	-7.7	7'642	8'137	6.5		
Industrie et artisanat	685	770	12.4	10'140	10'105	-0.3		
Services	4'271	4'782	12.0	49'405	50'320	1.9		
UE-17	3'501	3'926	12.1	46'589	45'541	-2.2		
Agriculture	44	38	-13.6	2'377	2'438	2.6		
Industrie et artisanat	508	567	11.6	8'435	8'199	-2.8		
Services	2'949	3'321	12.6	35'777	34'904	-2.4		
UE-8	1'074	1'125	4.7	14'824	15'573	5.1		
Agriculture	111	93	-16.2	4'208	4'228	0.5		
Industrie et artisanat	99	102	3.0	1'097	1'029	-6.2		
Services	864	930	7.6	9'519	10'316	8.4		
UE-2	529	625	18.1	5'154	6'709	30.2		
Agriculture	52	61	17.3	1'037	1'456	40.4		
Industrie et artisanat	59	73	23.7	473	681	44.0		
Services	418	491	17.5	3'644	4'572	25.5		
Croatie	54	62	14.8	541	658	21.6		
Agriculture	2	1	-50.0	19	14	-26.3		
Industrie et artisanat	18	28	55.6	124	188	51.6		
Services	34	33	-2.9	398	456	14.6		

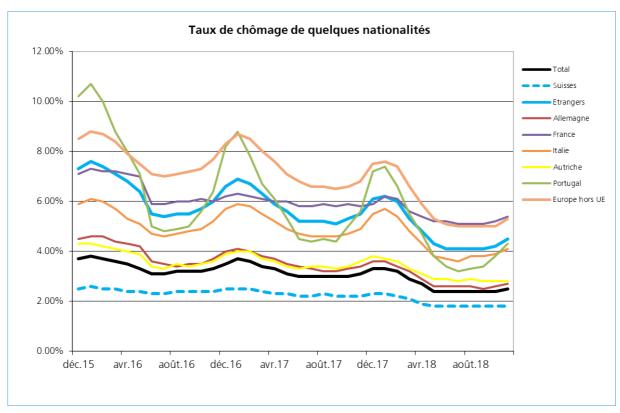
Source : SYMIC

Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, novembre 2018

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère				
Bureaux de consultation, informatique	2'988			
Restauration et hébergement	2'394			
Santé et service vétérinaire	644			
Services personnels	417			
Enseignement	411			

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Novembre 2017	Novembre 2018
Total	3.1%	2.5%
Etrangers	5.5%	4.5%
Suisses	2.2%	1.8%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

	Popula	tion étrangère ré	ésidante pern	nanente		
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	7	11	57.1	77	74	-3.9
Par suite de violence conjugale	1	1		6	5	-16.7
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	6	10		71	69	-2.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	424	371	-12.5	3'138	3'272	4.3
Sans papiers ⁴ a) ⁵	144	65		554	605	9.2
Parent étranger d'un enfant suisse	11	9		105	129	22.9
Intérêts publics majeurs	12	6		52	42	-19.2
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	189	213		1'728	1'782	3.1
Conversion de permis N ⁷ en permis B <i>c)</i> ⁵	12	13		109	137	25.7
Autres exceptions ⁸	56	65		590	577	-2.2
Total	431	382	-11.4	3'215	3'346	4.1

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) 9 par nationalité

Population étrangère résidante permanente				
Nationalité	Janvier – novembre 2018			
Afghanistan	333			
Chine	223			
Kosovo	204			
Somalie	193			
Brésil	145			
Syrie	145			
Erythrée	143			
Sri Lanka	116			
Irak	104			
Bolivie	85			
Autres	833			
Total	2'524			

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'035	3'885	-3.7	39'833	40'184	0.9
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	805	814	1.1	7'926	7'843	-1.0
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'230	3'071	-4.9	31'907	32'341	1.4

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'035	3'885	-3.7	39'833	40'184	0.9
dont ressortissants UE- 28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'170	1'940	-10.6	20'555	20'816	1.3
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'865	1'945	4.3	19'278	19'368	0.5

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente					
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - novembre 2018				
Italie	3'947				
Allemagne	3'461				
France	2'747				
Portugal	2'206				
Kosovo	2'170				
Macédoine	1'587				
Espagne	1'415				
Etats-unis d'Amérique	1'382				
Brésil	1'262				
Inde	1'165				
Autres	18'842				
Total	40'184				

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %
Naturalisations	4'142	5'002	20.8	40'620	36'505	-10.1
ordinaires	3'648	3'945	8.1	31'760	28'372	-10.7
facilitées et réintégrations	494	1'057	114.0	8'860	8'133	-8.2

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité						
Nationalité	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %			
Allemagne	497	954	92.0			
Italie	526	704	33.8			
Kosovo	369	418	13.3			
Portugal	544	283	-48.0			
Turquie	174	218	25.3			
Macédoine	279	188	-32.6			
France	273	188	50.4			
Espagne	125	176	-35.5			
Serbie	175	174	-0.6			
Bosnie et Herzégovine	123	158	28.5			

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidante permanente						
	Novembre 2017	Novembre 2018	Différence en %	Janvier - novembre 2017	Janvier - novembre 2018	Différence en %
Total	8'189	7'805	-4.7	83'382	86'654	3.9
octroyées de manière anticipée ¹⁰	307	271	-11.7	3'000	3'002	0.1

Source: SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidante permanente				
Nationalité	Janvier – novembre 2018			
Roumanie	268			
Inde	243			
Russie	243			
Pologne	176			
Hongrie	174			

Source : SYMIC

• Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.

• 86'654 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à novembre 2018, dont 3'002 (3.5%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE: L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP: accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie: Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie): ressortissants étrangers comptés parmi la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr: loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidante permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA: ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidante permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE. Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories "réactivations de séjour" et "autres diminutions" (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2: l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17: l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxemburg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).